



Préventica

La plateforme d'information et
de contact pour **la Santé, la
Sécurité et la Qualité de Vie au
Travail**

LES ÉVÉNEMENTS

Des outils efficaces au service
de votre **développement
commercial**. Choisissez nos
services **100% business**.

TARIFS 2026

LES ÉVÉNEMENTS

Depuis 1997, les rendez-vous Préventica réunissent les acteurs de la Santé, de la Sécurité et de la Qualité de Vie au Travail. Avec une moyenne de 12 000 participants par rendez-vous, les Congrès/Salons Préventica sont l'occasion de générer **80 contacts utiles en seulement 3 jours**.



VOS RENDEZ-VOUS 2026

RENNES 16 > 18 Juin

Rennes Parc Expo

LYON 6 > 8 Octobre

Eurexpo



Découvrez aussi les produits digitaux pour une présence toute l'année



Cliquer ici pour visualiser l'offre digitale

SOMMAIRE

LES STANDS

P.4

Les **stands**

P.10

Les **options complémentaires**

P.13

Droits d'inscription

LA COMMUNICATION

P.14

Votre visibilité sur les pages **web**, les e-mailings et les newsletters salon

P.16

Votre visibilité renforcée avant le **salon**

P.17

Votre visibilité renforcée **pendant le salon**

P.25

Vos prises de **paroles et événements**

P.28

Conditions de règlement

LES STANDS



STAND 24 M²
2 angles inclus



STAND 48 M²
2 angles inclus



STAND 15 M²
+ 1 angle inclus

STAND SIGNATURE

100% personnalisé pour affirmer votre identité et faire la différence

Un stand d'angle personnalisé à l'image de votre marque : surface de 9 à 60m², par tranche de 3 m²

Stand haut de gamme comprenant :

1. Un total covering des cloisons par un tissu tendu imprimé (fichier à fournir)
2. Une réserve de 1m² aménagée avec 3 étagères (L1 x P0.5m) et une patère. A partir de 15m² : réserve de 2m², et à partir de 36m² : réserve de 4m².
3. Eclairage par spots pelles (1 spot pour 3m²)
4. Une dotation mobilière moderne et propre aux stands signatures
5. **Un angle inclus. 2 angles inclus à partir de 18 m²**
6. Enseigne drapeau

TARIFS	RENNES	LYON
9m ² à 15m ²	615€ / m²	645€ / m²
18m ² à 30m ²	560€ / m²	590€ / m²
36m ² et plus	460€ / m²	490€ / m²

Deadlines de vente	RENNES : 17/04/26	LYON : 21/08/26
---------------------------	--------------------------	------------------------



N'oubliez pas d'ajouter à votre devis : droits d'inscription et angles supplémentaires

* mobilier non contractuel, peut-être remplacé selon les stocks

** Option lino esprit parquet et option plancher : voir page 8



Cliquer ici pour visualiser une sélection de stands SIGNATURE

Mobilier pour stand 9 m² blanc * :

- 1 comptoir logoté en façade + 2 tabourets hauts
- 1 présentoir vertical
- 1 corbeille
- 1 plante fleurie

Mobilier pour stand à partir de 12m² blanc* :

- 1 comptoir logoté en façade + 2 tabourets hauts
- 1 salon bas
- 1 présentoir vertical + 1 corbeille
- 1 plante en jardinière + 1 plante fleurie
- 1 réfrigérateur 140L et 1 machine à café + 150 doses

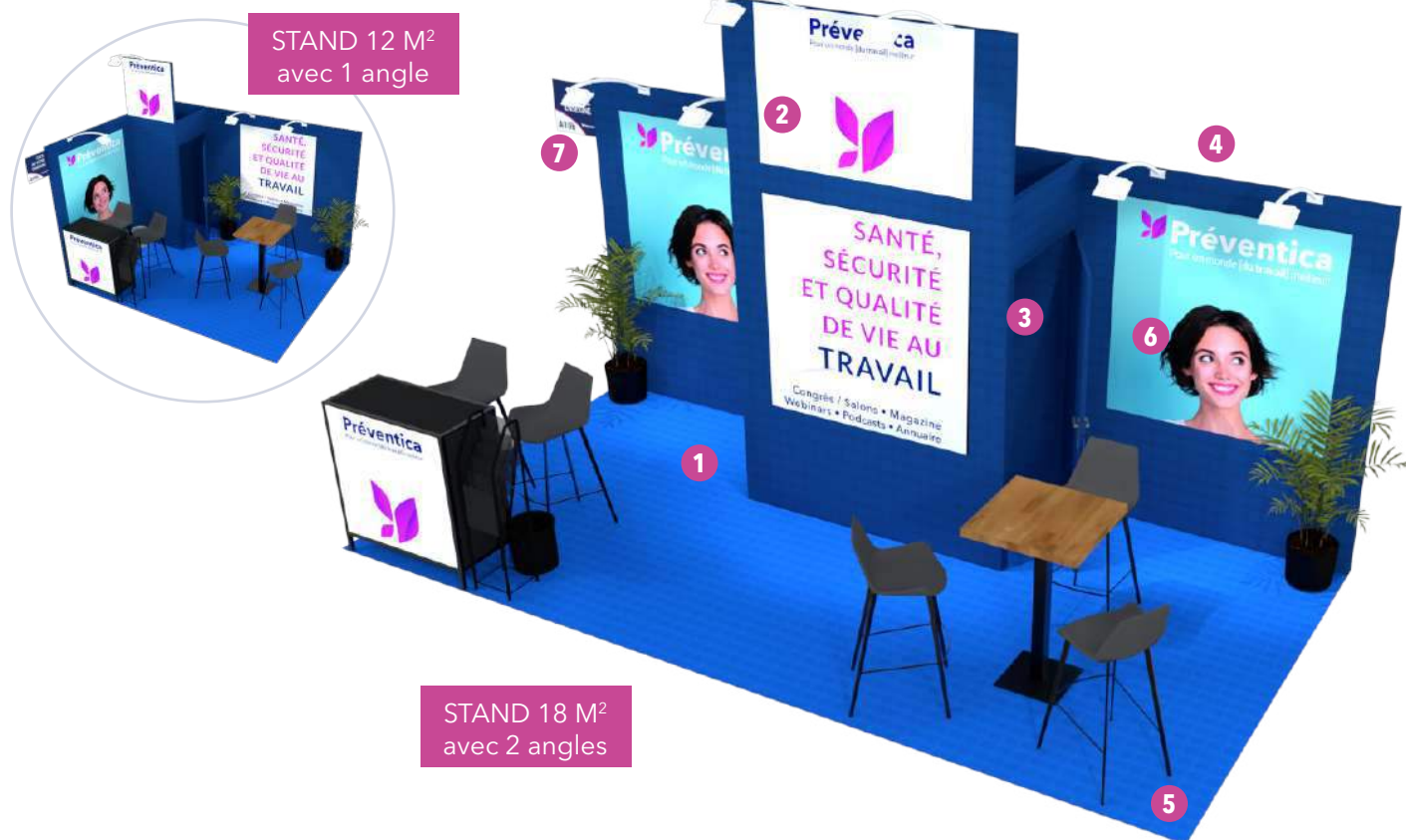
OU CRÉDIT MOBILIER À CHOISIR SUR LA BOUTIQUE :

- 9 m² : 1000 € HT
- 12 à 15 m² : 1200 € HT
- 18 m² : 1800 € HT
- 24m² : 2 000 € HT

Couleurs de moquette :**



Couleur définie par défaut si le choix de la moquette n'a pas été décidé avant la date limite (cf espace exposant)



STAND 12 M²
avec 1 angle

STAND 18 M²
avec 2 angles

STAND OPTIMA

Élégance & maxi visibilité

Un stand proposant une harmonie des couleurs entre la moquette et les cloisons : Surfaces de 9 à 30 m², par tranche de 3 m²

Stand optima comprenant :

1. Une ambiance colorée : moquette et cloisons recouvertes de coton gratté (4 couleurs au choix)
2. 1 enseigne haute de 1x1m éclairée au-dessus de la réserve pour les stands de 9 et 12m², et de 1.5x1m pour les stands de plus de 12m²
3. Une réserve de 1m² pour les stands de 9 et 12m², et de 2 m² pour les stands de 15m² et plus aménagée avec 3 étagères (L1 x P0,5 m) et une patère
4. Éclairage par spot pelle (1 spot de 100 W pour 3 m²)
5. Un angle inclus
6. 2 panneaux à personnaliser de 1,5 x 1,5 m (fichier à fournir)
3 panneaux à partir de 15m²
7. Enseigne drapeau

TARIFS	RENNES	LYON
9m ² à 15m ²	525€ / m ²	550€ / m ²
18m ² à 30m ²	475€ / m ²	505€ / m ²
36m ² et plus	400€ / m ²	425€ / m ²

Deadlines de vente

RENNES : 17/04/26

LYON : 21/08/26



Cliquer ici pour visualiser
une sélection de stands OPTIMA

Mobilier pour stand 9 m² * noir :

- 1 comptoir logoté en façade + 2 tabourets
- 1 présentoir vertical
- 1 corbeille
- 1 plante verte

Mobilier pour stand 12 m² et plus * noir :

- 1 comptoir logoté en façade + 2 tabourets
- 1 mange debout + 3 tabourets
- 1 présentoir vertical
- 1 corbeille
- 2 plantes vertes
- 1 réfrigérateur 140 L + 1 machine à café et 150 doses

OU CRÉDIT MOBILIER À CHOISIR SUR LA BOUTIQUE :

- 9m² : 700 €
- 12m² + m² : 1200 € HT

Couleur des cloisons bois avec coton gratté :



Couleurs de moquette** :



Couleur définie par défaut si le choix de la moquette n'a pas été décidé avant la date limite (cf espace exposant)



N'oubliez pas d'ajouter à votre devis : droits d'inscription et angles supplémentaires



STAND DESIGN FULL COVER

Compromis entre coût maîtrisé et visibilité

Surfaces de 12 à 30 m², par tranche de 3 m²

Stand "design" comprenant :

1. Une ambiance colorée au choix (5 couleurs au choix de moquette)
2. Impression numérique sur toutes les cloisons (fichiers à fournir)
3. 1 enseigne haute pour une visibilité de loin
4. 1 enseigne drapeau
5. Éclairage par rail de spots (1 spot de 100 W pour 3m²)
6. Une réserve de 1 m² pour les 12 m² et de 2 m² à partir de 15 m²
7. 1 angle inclus



Cliquer ici pour visualiser
une sélection de stands DESIGN

Mobilier (couleur noir ou blanc au choix) * :

- 1 table + 4 chaises
- 1 comptoir logoté en façade + 1 tabouret
- 1 présentoir vertical + 1 corbeille
- 1 plante verte
- 1 réfrigérateur 140L

Couleurs de moquette** :



Couleur définie par défaut si le choix de la moquette n'a pas été décidé avant la date limite (cf espace exposant)

TARIFS	RENNES	LYON
12 m ²	440€ / m ²	475€ / m ²
15 m ² ou +	430€ / m ²	465€ / m ²

Option sans full cover (sans angle inclus - 2 cloisons stickées incluses)

Avec des cloisons blanches + deux cloisons stickées positionnées aux deux extrémités de votre stand pour vos messages publicitaires

TARIFS	RENNES	LYON
A partir de 12 m ²	420€ / m ²	455€ / m ²
A partir de 15 m ²	405€ / m ²	440€ / m ²



Deadlines de vente

RENNES : 17/04/26

LYON : 21/08/26



N'oubliez pas d'ajouter à votre devis : droits d'inscription et angles supplémentaires

* mobilier non contractuel, peut-être remplacé selon les stocks

** Option lino esprit parquet et option plancher : voir page 8



STAND 18 M²
+ 2 angles inclus



STAND 12 M²
+ 1 angle inclus

STAND PRÉ-ÉQUIPÉ FULL COVER



Cliquer ici pour visualiser
des stands pré-équipés

Entrée de gamme

Surfaces de 9 à 81 m², par tranche de 3 m²

Stand aménagé comprenant :

1. Impression numérique sur toutes les cloisons
2. Moquette couleur gris **
3. Éclairage par rail de spots (1 spot de 100 W pour 3 m²)
4. 1 enseigne drapeau
5. 1 dotation mobilier * (voir avec votre commercial pour les options)
6. 1 angle inclus

TARIFS	RENNES	LYON
9 m ²	520€ / m²	550€ / m²
12 m ² ou +	425€ / m²	455€ / m²

Option sans full cover

avec des cloisons blanches et sans angle inclus

TARIFS	RENNES	LYON
A partir 9 m ²	455€ / m²	470€ / m²
A partir 12 m ²	360€ / m²	380€ / m²



STAND 9 M²



N'oubliez pas d'ajouter à votre devis : droits d'inscription et angles supplémentaires

ESPACE NU

Surfaces de 18 m² et plus, par tranche de 3 m²

- Pour toute surface supérieure à 100 m², contactez votre commercial
- 2 angles obligatoires pour tout espace nu à partir de 24 m²
- À partir de 36 m², 2 angles supplémentaires **offerts**. Situation en îlot !

TARIFS	RENNES	LYON
DE 18 À 24 M ²	355€ / m²	380€ / m²
DE 27 À 33 M ²	315€ / m²	350€ / m²
≥ À 36 M ²	270€ / m²	315€ / m²
≥ À 48 M ²	255€ / m²	275€ / m²

Option revêtement de sol

TYPE DE REVÊTEMENT	TARIFS STAND NU	SUPP POUR STAND ÉQUIPÉ
Moquette basique	20€ / m²	-
Moquette épaisse	25€/m²	+10 €/m²
Lino esprit parquet	35€/m²	+15 €/m²

Option plancher

Plancher technique sur stand de 8mm (2 options de cornière alu : carrée ou biseautée)

OPTIONS	TARIFS STAND NU	SUPP POUR STAND ÉQUIPÉ
Plancher + moquette basique	50€ / m²	+30 € / m²
Plancher + moquette épaisse	60€ / m²	+40 € / m²
Plancher + lino esprit parquet	70€ / m²	+50 € / m²

Nb : + 5€/m² si cornière biseautée



N'oubliez pas d'ajouter à votre devis : droits d'inscription et angles supplémentaires

STAND PERSONNALISÉ

Stand sur mesure selon vos envies et vos besoins
nous contacter pour tarifs



Cliquer ici pour visualiser une sélection de stands



STAND EXTÉRIEUR

seulement sur certaines éditions, nous consulter



N'oubliez pas d'ajouter à votre devis : droits d'inscription et angles supplémentaires

OPTIONS COMPLÉMENTAIRES

ANGLES

- Possibilité de 2 angles à partir de 18 m²
- Possibilité de 4 angles à partir de 36 m²

POUR UN STAND ≤ 12 M ²	
RENNES	805€
LYON	840€

POUR UN STAND ≥ 15 M ²	
RENNES	610€
LYON	645€

RÉSERVE

- Installation d'une réserve fermant à clé

1 M ²	
RENNES	410€
LYON	430€

2 M ²	
RENNES	505€
LYON	530€

IMPRESSION NUMÉRIQUE SUR CLOISONS

Upgradez votre stand

Opter pour l'impression de vos cloisons. Look assuré et coût maîtrisé



Impression numérique sur cloisons modulaires	175€ / m linéaire
--	--------------------------

CLOISONS NOIRES

Pour une ambiance cosy qui vous permettra de vous démarquer

RENNES	60 € / m linéaire
LYON	72 € / m linéaire



ENSEIGNE HAUTE

Une grande enseigne sur votre stand qui augmente la visibilité de votre emplacement.

FORMAT 1 X1 M • FAITAGE 5 M (Eclairage inclus)

Enseigne haute

655 €



ENSEIGNE SUSPENDUE CARRÉE

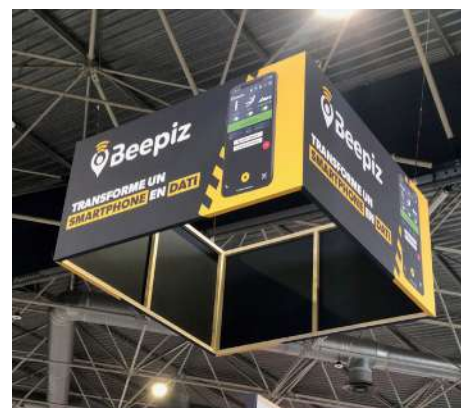
Enseigne personnalisée (couleur, logo...)

Toile non-tissée de 130 g avec une barre métallique horizontale en haut et en bas. Accrochage par drisses, installation et dépose inclus.

Taille : 2.4x1.2 m

RENNES Indisponible (accroches au plafond interdites)

LYON 1 815 €



BALLON ÉCLAIRANT

Votre logo sur un ballon éclairant pour une meilleure visibilité au-dessus de votre stand.

Eclairage inclus

DIAMÈTRE 180 CM • FAITAGE 6 M MINIMUM

RENNES 1 205 €

LYON 1 445 €



PONT LUMIERE SUSPENDU

Différentes alternatives pour éclairer votre stand et garantir une meilleure mise en valeur de vos solutions.

Comprenant : structures, élingues, projecteurs, alimentation électrique, installation et la dépose.

Tarifs LYON : nous consulter

Tarifs RENNES : Indisponible (accroches au plafond interdites)

ENSEIGNE SUSPENDUE RECTO-VERSO

Taille : 2 x 1 m

RENNES Indisponible (accroches au plafond interdites)

LYON 800 €

APPLICATION LECTEUR DE BADGES

Désormais l'application lecteur de badges Préventica est **INCLUSE** dans vos droits d'inscription et vous donne accès à deux licences :

PLUS RAPIDE ! PLUS PRATIQUE ! PLUS ERGONOMIQUE !

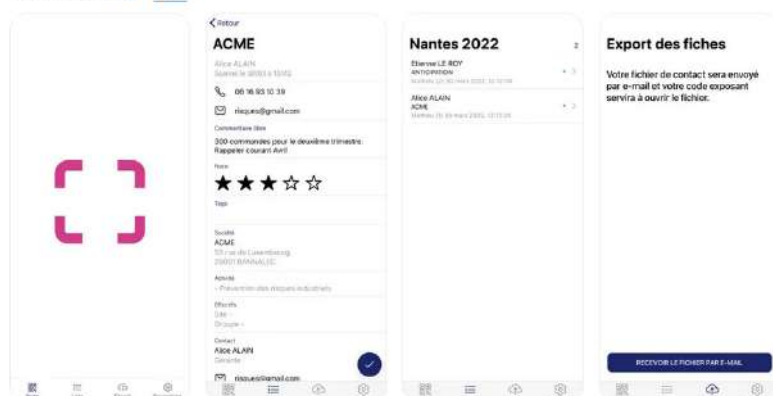
Personnalisez votre accès, donnez des notes à vos prospects, simplifiez le traitement post salon et faites des extracts des contacts scannés en temps réel ! Pour découvrir toutes les fonctionnalités de cette application, consultez le mode d'emploi en cliquant [ici](#).

1 licence supplémentaire	40 €
5 licences supplémentaires	155 €



IRCI Preventica 12+
MN-DEV
Designed for iPad
Free

Screenshots iPad iPhone



DROITS D'INSCRIPTION

Obligatoires et non modifiables

VOTRE INSCRIPTION COMPREND	EXPOSANT	ENTREPRISE HÉBERGÉE
Assurance Responsabilité Civile Exposant **	150 €	Inclus
Nettoyage quotidien de votre stand (aspiration des sols et vidage des corbeilles à papier)	300 €	Inclus
Vos badges exposants sans quantité maximum	Offert	Inclus
Application « lecteur de badges » (2 licences)	200 €	Inclus
jusqu'à 150 invitations imprimées et expédiées sur demande	Offert	Inclus
Une e-invitation personnalisée aux couleurs de votre société pour annoncer votre présence à Préventica	86 €	Inclus
Citation de votre présence dans la communication visiteurs (sur le site preventica.com, le guide de visite...)	650 €	Inclus
Alimentation Electrique 2kW (pour plus de puissances, voir dossier technique)	400 €	NON
Création d'une fiche client sur l'annuaire en ligne	Offert	Inclus
Accès à la plateforme de rendez-vous avec les visiteurs	200 €	Inclus
TOTAL	Rennes 1 580 € * Lyon 1 620 € * <i>* Au lieu de 1986 €</i>	Rennes 1 113 € Lyon 1 160 €

** Voir modalités Règlement Général page 26

VOS INVITATIONS

Nous mettons gratuitement à votre disposition jusqu'à 150 invitations au salon sur demande à faire en ligne ou par mail. Pour toute commande supplémentaire d'invitations, merci de nous indiquer vos quantités.

E-INVITATION PERSONNALISÉE

Avant le salon, nous vous envoyons une e-invitation aux couleurs de votre société pour annoncer votre présence à Préventica. Possibilité d'envoi à vos clients et prospects par nos soins (routage de vos fichiers en aveugle), nous consulter.

ASTUCE : suivez en direct sur votre espace exposant le nombre de visiteurs inscrits grâce à votre e-invitation.

VOTRE VISIBILITÉ SUR LE SITE WEB, ET LES EMAILINGS AVANT LE SALON

+ de 40 000 visiteurs par mois *
(pic de plus de 100 000 les 3 mois avant l'ouverture d'un salon)

+ de 60 000 pages vues par mois *

* en moyenne sur 12 mois

+ de 80 000 destinataires pour les emailings

Une sélection de 15 000 destinataires ultra qualifiés
(anciens visiteurs et visiteurs inscrits) pour les newsletters contenus

1) BANNIÈRE EN UNE DE LA PAGE SALON

Les 3 derniers mois avant le salon

Dimensions : 728 x 90 pixels

Format : .jpg, .gif, .png

Visuel à fournir via votre espace exposant

Bannière à la une

1 785 €

2) ARTICLE SPONSORISÉ

**Votre solution mise en avant sur la page
d'accueil**

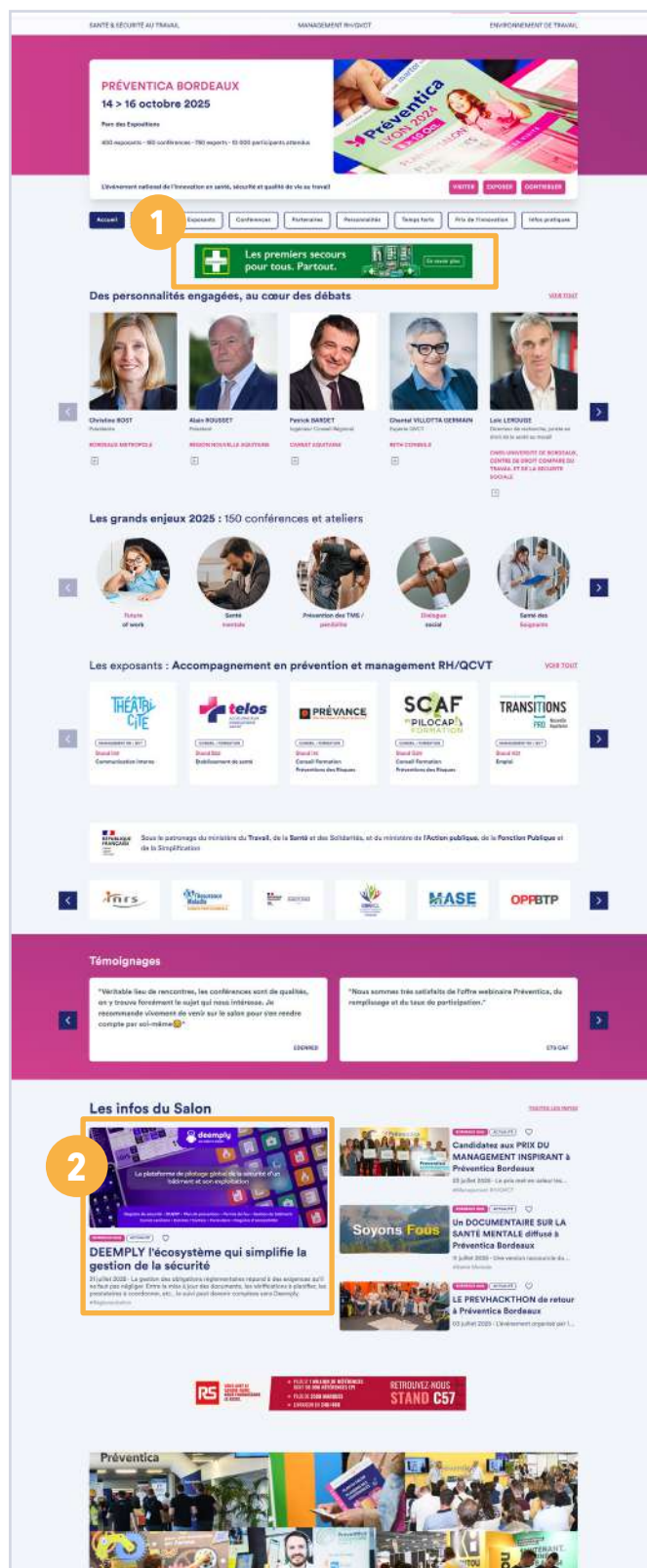
Dimensions : 730 x 307 pixels

Format : .jpg, .gif, .png

Visuel et texte à fournir via votre espace exposant

Produit en page d'accueil

680 €



VOS COORDONNÉES SUR VOTRE FICHE SUR LA LISTE DES EXPOSANTS

La liste des exposants se trouve dans les pages "SALONS" sur le site www.preventica.com

Mise en avant de vos coordonnées : adresse, téléphone et un lien de redirection vers votre site

ACTUA FORMATION
Stand N31
Expert en conduite automobile, comportements utilisateurs et nouvelles technologies.
Actua Formation s'inscrit dans un écosystème innovant aux côtés de Soluc, accompagnons les professionnels vers une mobilité plus sûre et durable, et la décarbonation des mobilités.

Coordonnées
69720 - SAINT LAURENT DE MURE - (France)
www.actua-formation.fr
06 XX XX XX XX

Votre demande * :

Vos disponibilités :

Vos coordonnées

810 €

PARRAINAGE DES E-MAILINGS D'INVITATION VISITEURS

Bannière insérée aux e-mailings "INVITATION VISITEURS"

Dimensions : 600 x 74 pixels

Choix parmi une dizaine de campagne : Consultez-nous pour en savoir plus

Visuel à fournir via votre espace exposant



Bonjour Inès,
3-7 avant Préventica Paris ! Et déjà 14 000 inscrits...
Serez-vous parmi nous ?
3 jours pour se former et s'informer sur le Monde du Travail de demain : quels sont les nouveaux enjeux en matière de Santé, Sécurité et Qualité de Vie au travail ?
500 exposants à rencontrer ! De nombreuses innovations, animations et démonstrations... Sans compter un programme inédit de 180 conférences.
L'inscription est gratuite et vous donne accès à l'intégralité de l'événement.
Alors à bientôt ? :)

Mon Badge gratuit



PACK DE 2 000 DESTINATAIRES

1010 €

PARRAINAGE DES MAILS DE «CONFIRMATION D'INSCRIPTION» VISITEURS



Bannière intégrée à la confirmation automatique suite à une demande de BADGE VISITEUR

Diffusion 15 000 visiteurs pré-inscrits par salon, ULTRA QUALIFIES (en moyenne)

Dimensions : 600 x 74 pixels

Visuel à fournir via votre espace exposant

Préventica
Pour un monde [du travail] meilleur
même lieu, même date

TOULOUSE 19 > 21 sept - MEETT

VOTRE INSCRIPTION EST CONFIRMÉE

Inès MARQUES,
nous sommes ravis de vous compter parmi les visiteurs inscrits à
Préventica Toulouse 2023
RDV du 19 au 21 septembre au MEETT

Imprimer mon BADGE Visiteur

Venez nous rencontrer sur le stand C20 durant toute la durée du salon Préventica

G Sécurité - Santé
ELCYS Formation en Sécurité
TECH Accueil en Entreprise

EXCLUSIVITÉ SUR LA BASE

2 550 €

VOTRE FLYER RECTO / VERSO DANS LE COURRIER D'INVITATION VISITEURS

**Courrier d'invitation envoyé par voie postale 1 mois
avant l'événement à plus de 50 000 destinataires.**

- Asilage de votre document
- Format 100 x 210 mm
- Possibilité de faire un recto / verso
- Imprimé par nos soins

Contactez-nous pour choisir votre cible. Exemple :

- Industrie
- Etablissements de santé
- BTP
- Fonctions RH / Management
- Fonction publique
- Fonctions services généraux...



Pour 10 000 invitations ciblées

2 550 € *

*** Coût estimé de la campagne si réalisée par vos soins (impression, location des fichiers, affranchissement...) : 7 300 €**

VOTRE VISIBILITÉ RENFORCÉE PENDANT LE SALON

PARRAINAGE DU PLAN DU SALON

Ces 2 outils d'orientation des visiteurs sont présents dans le guide de visite et en affichage XXL sur le salon

Logo : en haute définition (format vectoriel de préférence)

Publicité sur plan : 484 x 52 mm (format vectoriel, sans bords perdus)

PARRAINAGES

1) Votre bannière pub EXCLUSIVITÉ	3 330 €
2) Votre logo sur plan (limité à 10 exposants)	990 €

Préventica
PARIS 10 > 12 Juin

CARAY
MOBILIER DE BUREAU & D'ATELIER

Vestiaires & Armoires
chauffants et désinfectants

EXCLUSIVITÉ
STAND
H18

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z
101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126
127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152
153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178
179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204
205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230
231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256
257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282
283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308
309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334
335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360
361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386
387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412
413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438
439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464
465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490
491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516
517	518	519	520	521	522	523	524	525	526	527	528	529	530	531	532	533	534	535	536	537	538	539	540	541	542
543	544	545	546	547	548	549	550	551	552	553	554	555	556	557	558	559	560	561	562	563	564	565	566	567	568
569	570	571	572	573	574	575	576	577	578	579	580	581	582	583	584	585	586	587	588	589	590	591	592	593	594
595	596	597	598	599	600	601	602	603	604	605	606	607	608	609	610	611	612	613	614	615	616	617	618	619	620
621	622	623	624	625	626	627	628	629	630	631	632	633	634	635	636	637	638	639	640	641	642	643	644	645	646
647	648	649	650	651	652	653	654	655	656	657	658	659	660	661	662	663	664	665	666	667	668	669	670	671	672
673	674	675	676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	690	691	692	693	694	695	696	697	698
699	700	701	702	703	704	705	706	707	708	709	710	711	712	713	714	715	716	717	718	719	720	721	722	723	724
725	726	727	728	729	730	731	732	733	734	735	736	737	738	739	740	741	742	743	744	745	746	747	748	749	750
751	752	753	754	755	756	757	758	759	760	761	762	763	764	765	766	767	768	769	770	771	772	773	774	775	776
777	778	779	780	781	782	783	784	785	786	787	788	789	790	791	792	793	794	795	796	797	798	799	800	801	802
803	804	805	806	807	808	809	810	811	812	813	814	815	816	817	818	819	820	821	822	823	824	825	826	827	828
829	830	831	832	833	834	835	836	837	838	839	840	841	842	843	844	845	846	847	848	849	850	851	852	853	854
855	856	857	858	859	860	861	862	863	864	865	866	867	868	869	870	871	872	873	874	875	876	877	878	879	880
881	882	883	884	885	886	887	888	889	890	891	892	893	894	895	896	897	898	899	900	901	902	903	904	905	906
907	908	909	910	911	912	913	914	915	916	917	918	919	920	921	922	923	924	925	926	927	928	929	930	931	932
933	934	935	936	937	938	939	940	941	942	943	944	945	946	947	948	949	950	951	952	953	954	955	956	957	958
959	960	961	962	963	964	965	966	967	968	969	970	971	972	973	974	975	976	977	978	979	980	981	982	983	984
985	986	987	988	989	990	991	992	993	994	995	996	997	998	999	1000	1001	1002	1003	1004	1005	1006	1007	1008	1009	1010



Bornes interactives (plan & programme)



PANNEAUX « SOLUTIONS A NE PAS MANQUER SUR LE SALON »

Faites le savoir ! Mettez en avant votre produit phare

Choisissez de mettre en avant une de vos solutions et invitez les visiteurs à venir les découvrir sur votre stand

3 panneaux XL (3x2m) disposés dans des zones stratégiques du salon

Quantité limitée (10 solutions par panneaux)

Visuel non contractuel

Nous fournir : une photo de votre solution en .jpg ou .png, format paysage, HD (minimum 2000 pixels de largeur)

Pas de pdf, pas de texte ou de logo sur la photo, pas de pub, plaquette ou flyer



Solution mise en avant

460 €

ZOOM SUR RESSOURCES HUMAINES / FORMATION

Préventica PARIS 10 > 12 Juin



Santé mentale & réalité virtuelle



STAND P06C



Ateliers prévention



STAND P20



Prévention du burn-out



STAND Q15B



Expériences ludiques en prévention



STAND L15



Santé mentale et bien-être au travail



STAND N07



Organismes de contrôle et de certification



STAND Q51



Conseil en prévention des risques



STAND N46C



Dispositifs pédagogiques innovantes



STAND N49



Management QSE Réfrigération & Combustion



STAND Q50



IA & prévention des risques



STAND P58

ZOOM SUR SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION ET DES CHANTIERS

Préventica PARIS 10 > 12 Juin

STAND Q10	STAND Q11	STAND Q12	STAND Q13	STAND Q14
STAND Q15	STAND Q16	STAND Q17	STAND Q18	STAND Q19

ZOOM SUR AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE TRAVAIL HYGIÈNE, PROPRETÉ, QUALITÉ DE L'AIR

Préventica PARIS 10 > 12 Juin

STAND Q20	STAND Q21	STAND Q22	STAND Q23	STAND Q24
STAND Q25	STAND Q26	STAND Q27	STAND Q28	STAND Q29

ZOOM SUR ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE PRÉVENTION SÉCURITÉ

Préventica PARIS 10 > 12 Juin

STAND Q30	STAND Q31	STAND Q32	STAND Q33	STAND Q34
STAND Q35	STAND Q36	STAND Q37	STAND Q38	STAND Q39

LES OPTIONS VIDÉOS



1) VISUELS SUR BORNE (haut de la borne)

Votre logo et n° stand qui tournent sur l'écran du haut des bornes disséminées dans les points stratégiques du salon

10 bornes présentes sur le salon

Format du fichier : logo en pdf vectorisé

Pour 600 affichages/jour/borne (18 000 affichages au global)

Exclusivité pour 4 exposants

990€ > 750€ prix de lancement

2) VIDÉO SUR BORNE (écran principal de la borne)

Votre vidéo publicitaire en aléatoire sur l'écran principal des bornes disséminées dans les points stratégiques du salon

10 bornes présentes sur le salon

Spécificité du fichier : 2160 x 3840 px (dimension) - 12sec (Durée) - Mp4 (Format)

Pour 150 affichages/jour/borne (4 500 affichages au global)

Exclusivité pour 4 exposants

1 950€ > 1 250€ prix de lancement

3) LOGO DÉFILANT SUR ÉCRAN D'ACCUEIL

Votre logo défile en continu dans un bandeau sous la vidéo diffusée sur un écran 4x3m à l'accueil du salon

Format du fichier : logo en pdf vectorisé

Exclusivité pour 15 exposants

490€ > 320€ prix de lancement

4) AFFICHAGE SUR ÉCRAN D'ACCUEIL

Zoom de 6 secondes de votre marque dans la vidéo diffusée sur un écran 4x3m à l'accueil du salon. (logo + numéro de stand + descriptif d'activité)

Format du fichier : logo en pdf vectorisé

Exclusivité pour 6 exposants

990€ > 750€ prix de lancement

AFFICHAGE XXL

Une visibilité inédite

1 panneau grand format affiché en hauteur dans un endroit stratégique du hall du salon

FORMAT 10 X 3 M

RENNES	Indisponible (accroches au plafond interdites)
LYON	5 100 €



VOTRE VIDÉO SUR ÉCRAN LED XXL

Une visibilité inédite

Votre vidéo diffusée sur un écran led XXL (6x1.5m)

NOUS CONSULTER	15 000 €
----------------	----------

AFFICHAGE GRAND FORMAT

Votre logo et le détail de votre activité affichés dans les espaces clés du salon

Accueil ou proche accueil...

Quantité limitée

Format 80 x 120 cm	500 €
--------------------	-------



TOTEMS

Orientez les visiteurs vers votre stand et augmentez la visibilité de votre marque grâce à ces totems personnalisés

Quantité limitée

Format 100 x 250 cm	960 €
---------------------	-------



SACS VISITEURS

Visibilité totale sur tout le salon !

Les sacs sont à disposition de tous les visiteurs à l'entrée du salon.

Profitez-en pour y glisser ce que vous souhaitez (flyers, goodies, jeux concours...).

1 000 EX. (à fournir par vos soins)	510 €
2 500 ex. (à fournir par vos soins)	1 020 €



FLYER À L'ACCUEIL

Distribué par nos soins à tous les visiteurs, à l'entrée du salon avant le scan de leur badge de 9h à 16h tous les jours

10 000 flyers à fournir

DISTRIBUTION PRÉVENTICA

1 exposant	2 805 €
------------	----------------

Distribué par votre hôtesse à l'entrée du salon à tous les visiteurs après le scan de leur badge

4 exposants maximum

DISTRIBUTION PAR VOS SOINS

Une seule hôtesse/exposant	1 950 €
----------------------------	----------------

Dépôt à l'entrée du salon	1 010 €
---------------------------	----------------



LACETS PORTES BADGES

Soyez visible pendant et après le salon !

Sur le salon, chaque visiteur est muni d'un lacet porte badge obligatoire pour son identification *

Livraison aux bureaux de Préventica 1 mois avant le Salon



3 500 LACETS FOURNIS PAR VOS SOINS

EXCLUSIVITÉ pour la journée

1 050 €



DEAMBULATION

Votre animation dans les allées du salon pendant les 3 jours.

Déambulation de vos équipes et mascottes sous forme d'animation originale

Pour une prestation sur 3 jours

1 700 €



SPONSORING DISTRIBUTION BOISSONS



Option exclusive et personnalisée !

Offrez un café aux visiteurs dès leur arrivée et gagnez en visibilité de l'accueil jusque dans les allées.

- Distribution ambulante de 500 cafés/jour assurée par 1 hôte(sse)
- Avant l'ouverture au public pour une attente plus douce et dans les allées jusqu'à 11h.
- **Gobelet personnalisé** (impression 1 couleur) : logo + numéro de stand
- **T-shirt de l'hôte(sse) avec votre logo** (impression 1 couleur)
- **Distributeur porté sur le dos de l'hôte(sse) personnalisé** avec votre pub/message (impression quadri. Visuel à nous transmettre)



EXCLUSIVITÉ

4 590 €

LES STANDS

LE WEB

PRINT AVANT SALON

VISIBILITÉ PENDANT SALON

RÈGLEMENTS ET CGV

LE GUIDE DE VISITE

SEUL DOCUMENT PAPIER FOURNI À TOUS LES VISITEURS À L'ENTRÉE DU SALON

LES OPTIONS	
1) Logo en couverture : "Ce guide de visite vous est offert par " + logo sur la couverture	1 765 €
2) Publicité en 2 ^e de couverture (210 x 297 cm en vectoriel)	1 940 €
3) Publicité en 3 ^e de couverture (210 x 297 cm en vectoriel)	1 510 €
4) Publicité en 4 ^e de couverture (210 x 297 cm en vectoriel)	2 550 €
5) 1 page de publicité : limitée à 6 exposants (210 x 297 cm en vectoriel)	1 325 €
6) Bandeau Pub sur planning des conférences / 1 journée 100 x 15 mm (format vectoriel, sans bords perdus). Visibilité dans le guide de visite, sur le web et sur le salon devant les salles de conférences avec un QRCode à scanner.	705 €

CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR **martor STAND L02**

Préventica

LYON 2024

8 > 10 Oct.

PLAN DU SALON

PLANNING DES CONFÉRENCES

GUIDE DE VISITE

Santé, Sécurité et Qualité de Vie au Travail

www.preventica.com

Sous le haut patronage du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

1

2

EXHOS

PERFORMANCE COLLECTIVE

AGB Solutions

Conseil et accompagnement stratégique en Santé au Travail

- Gestion des risques
- Ergonomie
- Dialogue social
- Formation
- Organisation et management

EPIHM

Créateur de solutions digitales collaboratives en Santé au Travail

- Logiciel Document Unique Collaboratif (DUC®)
- Application mobile de remontée de situations dangereuses (CrewRisk #)

TDC ÉQUIPEMENTS

Conception et distribution de solutions matérielles ergonomiques

- Dispositifs d'assistance physique et exosquelettes
- Postes et outils de travail sur mesure
- Outils de métrologie

34*

3

Préventica

PARIS 2024

G

SOMM

- PLANNING DES CONFÉRENCES
- MARDI
- MERCREDI
- JEUDI

- PLAN DU SALON
- Liste alphabétique des

- Animations
- Lauréats des PRIX DE L'
- Zoom conférences ASS
- Liste des exposants par

- Digital Préventica
- Partenaires

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

<

VOTRE PRÉSENCE SUR LES BADGES VISITEURS

Chaque visiteur dispose de son badge électronique A4 dès leur inscription, votre présence est donc remarquée plusieurs mois avant le salon puis sur le salon

LES OPTIONS	
1) Publicité bas de page (Recto/Verso) Visuel en pied de page* (105 x 22 mm en vectoriel)	3 265 €
2) Logo (Recto/Verso) Logo en haut à droite	2 450 €
3) Publicité 1/4 page (105 x 150 mm en vectoriel)	2 040 €

* Soit sous format publicitaire, soit sous format de jeu-concours (ex : venez vous faire scanner sur notre stand pour gagner un IPAD)



DES EMPREINTES GUIDANT LE VISITEUR À VOTRE STAND

Des empreintes aux couleurs de votre marque guideront le visiteur vers votre stand depuis l'accueil

Visuel à nous fournir. Possibilité de réaliser une forme sur mesure.

LIMITÉ À 4 EXPOSANTS

EMPREINTES + LOGO + N° DE STAND	RENNES	LYON
Empreintes	3 920 €	3 920 €



ENSEIGNE DIRECTIONNELLE AU SOL

Votre logo et votre n° de stand sur une dalle de 1 m²

dans les allées proches, étend votre zone de visibilité et permet de guider les visiteurs jusqu'à vous.

Format 1 x 1 m

ENSEIGNE DIRECTIONNELLE	RENNES / LYON
1 enseigne	500 €
2 enseignes	745 €
3 enseignes	870 €



VOS PRISES DE PAROLE ET ÉVÉNEMENTS

ORGANISEZ UNE/DES CONFERENCE(S)

Organisation d'une conférence de 45 minutes dans une salle de 70 à 80 places minimum

Équipement de la salle de conférence :

Ordinateur fourni par Préventica (vous n'avez qu'à brancher votre clé USB), 1 vidéoprojecteur, 1 écran, 1 estrade moquette, 1 sonorisation (micro, enceintes), 1 contrôle d'accès à l'entrée

Chaque projet de conférence est soumis à validation du Comité Éditorial de Préventica.

Attention nombre de créneaux horaires limité !

Vos conférences sont annoncées en amont dans le programme des conférences sur le site preventica.com et sur nos supports de communication



Tarif spécial exposant

2 430 €

PACK CONFÉRENCE

Votre conférence 45 mn

2 430 €

Votre bannière web dans le programme des conférences en ligne

1750 €

Vos coordonnées sur votre fiche identité + lien vers votre site sur la liste des exposants en ligne

810 €

TOTAL (41% de remise)

2 940 €

Deadlines de vente

RENNES : 17/03/26

LYON : 06/07/26

ORGANISEZ UN/DES ATELIER(S) SOLUTIONS

Attention nombre de créneaux horaires limité !

Réservez vite le vôtre

- 30 minutes de démonstration
- 30 places assises minimum
- un écran relié à un PC fourni : vous n'avez qu'à brancher votre clé USB !
- chaque visiteur est scanné par une hôtesse à l'entrée de l'Espace
- distribution de vos documents : l'hôtesse les dépose sur les chaises avant votre présentation
- un dispositif de communication en amont sur le site internet
- un dispositif de communication sur salon (signalétique, planning à l'entrée de l'espace)



1 créneau

1 315 €

Deadlines de vente

RENNES : 17/03/26

LYON : 06/07/26

ORGANISEZ UN/DES ATELIER(S) PARTICIPATIF(S)

Le collaboratif rien que le collaboratif !

Proposez une expérience collective aux visiteurs pour qu'ils deviennent acteurs du moment, par le biais d'exercices, ateliers de co-développement, jeux, jeux de rôle, brainstorming...

Créneau de 30 minutes : • espace semi-ouvert composé de tables basses + poufs + paperboard + écran + cahiers, stylos, post-it, etc...
• visiteurs scannés • dispositif de communication en amont et sur salon

Attention nombre de créneaux horaires limité ! Réservez vite le vôtre.



1 créneau

1 010 €

Deadlines de vente

RENNES : 17/03/26

LYON : 06/07/26

CONCOUREZ AU PRIX DE L'INNOVATION

Offrez une visibilité exceptionnelle à votre innovation !

Inscrivez l'un de vos produits ou services aux Prix de l'Innovation et choisissez le dispositif de communication adapté à vos besoins.

Les candidatures sont transmises à un jury d'experts constitué d'utilisateurs de grandes entreprises, d'organisations professionnelles et de journalistes de la presse spécialisée. Ces utilisateurs complètent une grille de notation dont le cumul détermine le Lauréat dans chaque catégorie.

Les prix sont remis aux lauréats le jour de l'ouverture du salon en présence des partenaires de Preventica.

POUR TOUS LES LAURÉATS :

- Remise d'un diplôme
- Mise à disposition d'outils de communication : stickers, fichiers des logos
- Annonce des lauréats sur le catalogue et le pocket visite du salon
- Annonce sur preventica.com
- Mise à l'honneur des Prix de l'Innovation pendant tout le salon
- Signalétique "Prix de l'Innovation" sur votre stand



Présentation des produits ou services inscrits :

- dans le communiqué de presse "Prix de l'Innovation" (1 mois avant le salon)
- sur le site preventica.com
- présentation complémentaire dans votre information produit (voir page 16)

NB : les candidatures sont soumises à la notation du jury composé d'organisations professionnelles, experts et utilisateurs.



+ d'info cliquez ici

Inscription aux prix de l'Innovation

420 €

Deadlines de vente

RENNES : 15/04/26

LYON : 15/06/26

PREMIUM : 10 RENCONTRES PROGRAMMÉES

Vous souhaitez rencontrer une cible précise sur le salon pour leur présenter vos produits ou conquérir un nouveau marché mais vous n'avez pas le fichier ou les ressources pour les contacter, nos équipes s'en occupent pour vous.

- Nous sélectionnons des visiteurs inscrits à Préventica correspondant à vos besoins
- Nous organisons pour vous **10 rencontres d'affaires** sur le salon, basées sur les intérêts des visiteurs
- Avant le salon, nous vous fournissons un fichier qualifié et mis à jour contenant les coordonnées des visiteurs confirmés
- Les rencontres ne sont pas fixées à des dates ou horaires précis, les visiteurs peuvent donc se présenter à tout moment durant les trois jours. Vous envoyer les coordonnées quelques jours avant le salon vous permet de les contacter en amont et convenir ensemble d'un créneau
- Dès l'arrivée d'un visiteur, notre équipe lui propose de l'accompagner à votre stand ou vous informe de sa présence



LES STANDS

LE WEB

PRINT AVANT SALON

VISIBILITÉ PENDANT SALON

RÈGLEMENTS ET CGV



+ d'info cliquez ici

VOS 10 RENCONTRES

Quantité limitée à 10 exposants

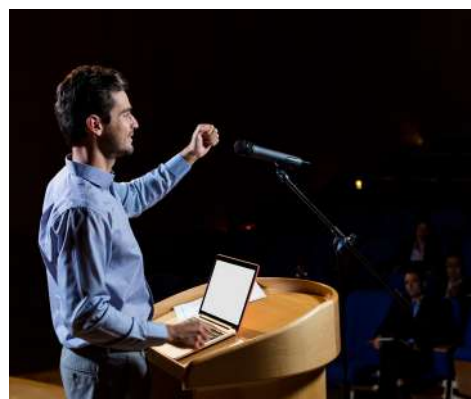
1 755 €

ORGANISATION DE VOTRE CONFÉRENCE DE PRESSE SUR LE SALON

Une opportunité idéale pour mettre en scène votre actualité stratégique à l'occasion d'un événement Préventica.

Nouvelle offre, résultat exceptionnel, partenariat entre deux structures, nouvelle organisation, anniversaire de l'entreprise, ... Vous profiterez de l'effervescence autour du salon pour valoriser votre actualité avant, pendant et après l'événement.

- Organisation de votre conférence de presse **sur votre stand** pour profiter de vos visuels et créer du trafic autour du stand
- **Aide à la rédaction** de votre communiqué de presse.
- **Diffusion du communiqué** par Préventica auprès de la presse nationale et régionale, ainsi que sur les réseaux sociaux (diffusion en parallèle par le client sur ses contacts ou par son agence).
- Présentation de votre conférence de presse dans les **supports de communication du salon** (mailing "Temps forts", guide visiteurs, programme officiel, ...).
- Mise à disposition d'un **pupitre** sur votre stand pour la conférence.
- **Réalisation d'interviews** des intervenants par l'équipe vidéo du salon (pour diffusion sur la plateforme Préventica et sur YouTube).



1 conférence de presse

2 345 €

CONDITIONS DE RÉGLEMENT

ÉCHÉANCES RENNES	ÉCHÉANCES LYON
Acompte de 20 % du montant TTC à la signature	Acompte de 20 % du montant TTC à la signature
60% du montant TTC au 9 février 2026 100% du montant TTC au 13 avril 2026	40% montant TTC au 5 janvier 2026 60% montant TTC au 2 mars 2026 100% du montant TTC au 6 juillet 2026

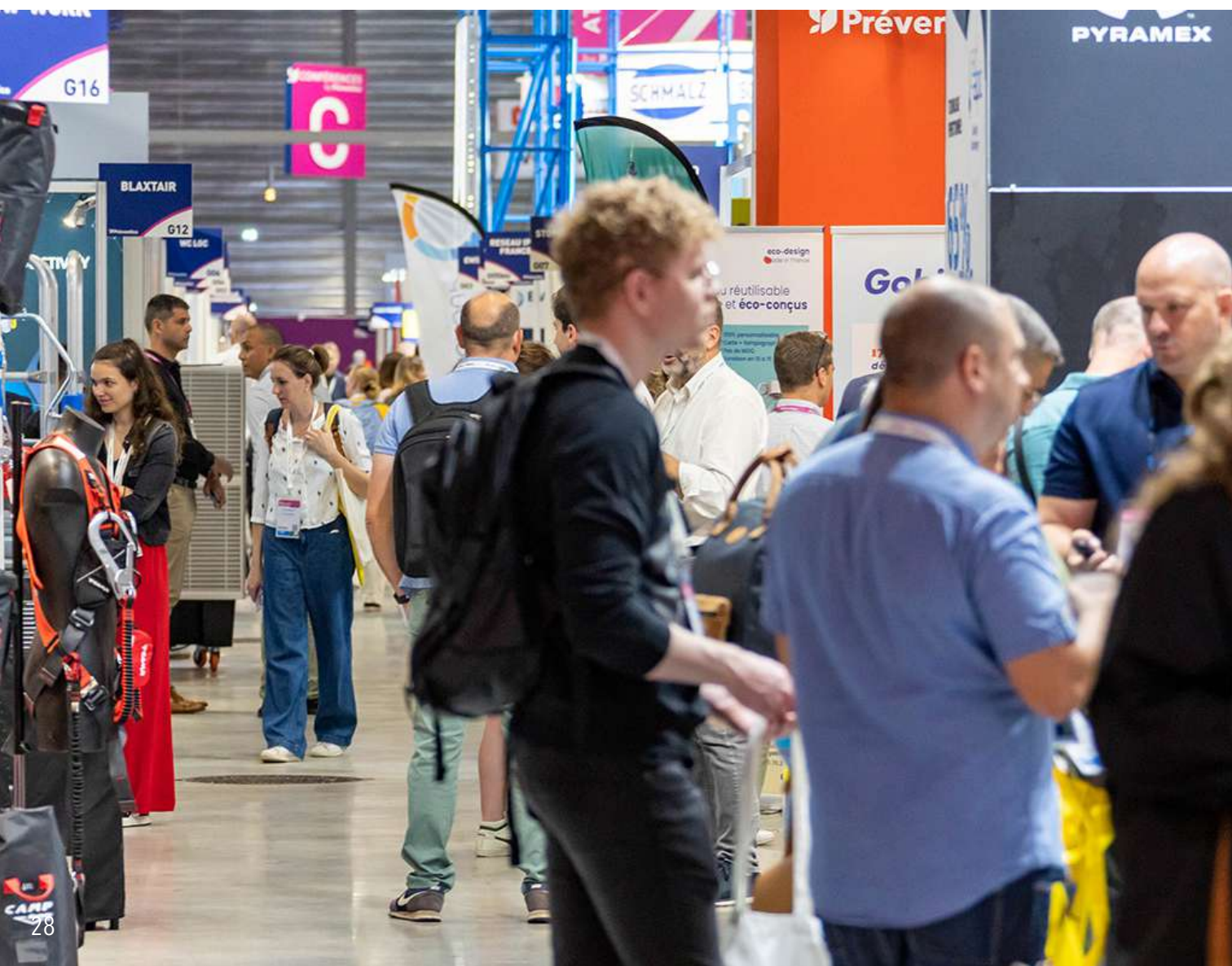
ATTENTION

Le règlement de votre acompte (chèque, virement) doit obligatoirement être joint ou envoyé avec votre devis.

La validation de votre inscription et la validation de votre emplacement ne sera pris en compte que sous cette condition.

- Chèque : ordre Communica
- Virement : copie de l'ordre de virement + notifier le salon et votre raison sociale
- Traite : téléchargeable sur votre espace exposant

Les tarifs dans le présent document sont indiqués en « hors taxes ». Pensez à rajouter la TVA (20%) et votre numéro de TVA sur votre espace exposant.



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

22-02-2023

« Le présent règlement particulier expose les conditions particulières de la prestation de services fournie à l'exposant par l'organisateur. Il est complété en cas de lacune, par les dispositions supplétives du Règlement général des manifestations commerciales (RGMC/2015) d'UNIMEV, fédération professionnelle dont Communica est adhérent ».

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉS

Le Salon désigne l'évènement défini dans la brochure commerciale ou le bon de commande organisé par : La société COMMUNICA sise 6 rue du Courant - 33310 Lormont (France) immatriculée au RCS sous le n°397498544

ARTICLE 2 - RESERVATION D'ESPACE

Les réservations d'espaces sont souscrites sur des formulaires spéciaux. Elles sont complétées et signées par les exposants eux-mêmes. Tout exposant doit être immatriculé au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des Métiers. En outre, l'exposant doit être à jour des déclarations auprès de l'administration fiscale et des organismes de protection sociale. Quand la réservation d'espace émane d'une société, mention est faite de sa forme juridique et de son siège social. Elle est signée par celui ou ceux des administrateurs, gérants, associés ou personne ayant la signature sociale. La réception de la réservation d'espace par l'Organisateur implique que l'exposant a eu connaissance du présent règlement, du règlement intérieur du Parc des Expositions et les accepte sans réserve, ainsi que les dispositions du cahier des charges de sécurité le concernant et les prescriptions du droit public applicables aux manifestations organisées en France. Elle implique également l'acceptation de toute disposition nouvelle que l'Organisateur lui signifierait, même verbalement, si les circonstances ou l'intérêt de la manifestation l'exigent.

ARTICLE 3 - STANDS MULTIPLES, STANDS EN COMMUN (COPARTICIPATION)

Toute société qui participe au salon, sur le stand d'une firme exposante, même de façon ponctuelle, doit officialiser sa présence au salon, en remplissant une réservation d'espace. Les droits d'inscription lui seront facturés. Cette réservation offrira tous les avantages inhérents à un exposant reconnu (inscription au catalogue du salon, assurance...). Par ailleurs, ce coparticipant devra se conformer à l'obligation de laisser sur son stand son matériel pendant toute la durée du salon, aucune sortie de matériel n'étant admise avant l'heure officielle de démontage.

ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ADMISSION

L'Organisateur, assisté éventuellement de ses partenaires majeurs, se réserve le droit d'apprécier la qualification des candidats en conformité avec les dispositions de l'Arrêté Ministériel du 07/04/1970 (Article 1).

ARTICLE 5 - CONTROLE DES RESERVATIONS - ADMISSIONS OU REFUS

Les réservations sont reçues et enregistrées par l'Organisateur sous réserve d'examen. L'Organisateur statue à toute époque sur les refus ou les admissions sans recours et sans être obligé de donner les motifs de ses décisions. L'exposant refusé ne pourra se prévaloir du fait qu'il a été admis aux salons précédents, pas plus qu'il ne pourra arguer que son adhésion a été sollicitée par l'Organisateur. Il ne pourra pas non plus invoquer, comme constituant la preuve de son admission, la correspondance échangée entre lui et l'Organisateur ou l'encaissement du prix correspondant aux prestations commandées, ou encore la publication de son nom sur une liste quelconque. L'admission est prononcée par une notification officielle de l'Organisateur et constitue alors une obligation irrévocable pour l'acheteur de régler l'intégralité des sommes dues dans le cadre de réservation d'espace, des prestations d'organisation et des frais annexes. En cas d'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire à l'encontre du souscripteur, postérieure à l'enregistrement de la réservation d'espace, celle-ci sera considérée comme caduque, sous réserve de l'application des dispositions de l'Article 37 de la loi du 25 janvier 1985. Le rejet de l'exposant ne pourra donner lieu au paiement d'aucune indemnité autre que le remboursement des sommes versées à l'Organisateur à l'exclusion des droits d'inscription qui lui resteront acquis. Les conséquences d'une défection sont définies à l'article 20 du présent règlement. Ne peuvent être admises à exposer au salon que les entreprises et associations régulièrement constituées dont les activités ont un rapport étroit avec la nomenclature dudit salon.

ARTICLE 6 - DATE ET DUREE

L'Organisateur, se réserve à tout moment le droit de modifier la date d'ouverture du Salon ou sa durée, de décider sa prolongation, son ajournement ou sa fermeture anticipée sans que les exposants puissent réclamer une indemnité. Si le salon n'avait pas lieu pour cas de force majeure ou cause indépendante de la volonté de l'Organisateur, les sommes versées par les exposants leur seraient remboursées sous déduction de leur part proportionnelle aux frais de sa préparation.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

Le fait de signer une adhésion entraîne l'obligation d'occuper le stand ou l'emplacement attribué ainsi que de laisser celui-ci installé jusqu'à la clôture du salon. Il est formellement interdit aux exposants de procéder à l'emballage ou à l'enlèvement de leurs échantillons avant la clôture du salon. D'une manière générale, l'exposant doit se conformer strictement aux réglementations en vigueur, ainsi qu'à toute autre réglementation qui lui serait ajoutée ou substituée et notamment la réglementation en matière de

sous-traitance, d'hygiène, de sécurité et travail clandestin. Toute infraction quelconque au présent règlement, comme à toute autre disposition visée ci-dessus et à toute autre qui s'imposerait légalement à l'exposant, pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant sans aucune indemnité, ni remboursement des sommes versées, sans préjudice de tout dommage et intérêt pour l'Organisateur. L'Organisateur décline toute responsabilité sur les conséquences dues à l'inobservation du présent règlement et de la réglementation générale.

ARTICLE 8 - ECHANTILLONS ADMIS

L'exposant expose sous son nom ou sa raison sociale. Il ne peut présenter sur son emplacement, sous peine d'exclusion, que les matériels, produits ou services énumérés dans sa réservation d'espace adressée à l'Organisateur. Il ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des firmes non-exposantes ou pour les produits de ces firmes qu'à la condition d'y avoir été expressément autorisé par ces firmes. A cet effet, il devra produire, à l'occasion de l'envoi à l'Organisateur de la réservation d'espace, l'attestation spécifique qui lui a été adressée. Il appartient à l'exposant de prendre toutes les dispositions pour que ses colis lui soient livrés en temps utile. La renonciation à tout recours contre l'Organisateur dont il est question à l'article 21 du présent règlement s'étend à toutes les conséquences pouvant résulter d'un retard à ce sujet.

ARTICLE 9 - ECHANTILLONS INTERDITS

Les matières explosives, les produits détonants et en général toutes les matières dangereuses ou nuisibles ne sont pas admis. L'exposant qui les aurait amenés sur son stand serait contraint de les enlever sans délai, après première mise en demeure, faute de quoi, l'Organisateur procéderait lui-même à cet enlèvement et ce, aux risques et périls de l'exposant, sans préjudice des poursuites qui pourraient lui être intentées. L'installation ou le fonctionnement de tout objet et appareil susceptibles de gêner de quelque façon que ce soit les autres exposants ou l'Organisateur sont rigoureusement interdits.

ARTICLE 10 - INTERDICTION DE CESSION TOTALE OU PARTIELLE

Le stand ou l'emplacement attribué doit être occupé par son titulaire, la cession de tout ou partie de stand ou emplacement sous une forme quelconque est formellement interdite sous peine de fermeture immédiate du stand. La confirmation de réservation de stand est nominative, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit à l'exposant, sauf accord écrit de l'Organisateur de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie du stand. Par ailleurs, le démarchage ambulant sur le site d'exposition est réglementé par l'Organisateur.

ARTICLE 11 - PROSPECTUS, HAUT-PARLEURS, RACOLAGE

La distribution de prospectus ne peut être faite qu'à l'intérieur des stands ou des emplacements réservés par chaque exposant. Le racolage et la publicité par haut-parleur, de quelque façon qu'ils soient pratiqués sont rigoureusement prohibés. Les annonces sonores publicitaires ou à caractère personnel ne sont pas admises. Préalablement à l'ouverture du salon, les exposants désirant diffuser sur leurs stands ou emplacements des œuvres musicales par quelque moyen que ce soit (bandes magnétiques, disques, radio, vidéogrammes, films, musiciens, chanteurs, etc.) devront obtenir auprès de la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique) l'autorisation écrite légale que l'Organisateur pourra leur réclamer.

ARTICLE 12 - PHOTOGRAPHIES - FILMS

La prise de vue de certains objets dans les stands peut être interdite à la demande et à la diligence des exposants. L'Organisateur décline toute responsabilité quant à d'éventuelles réclamations ou plaintes de quiconque relatives aux prises de vue, même autorisées.

ARTICLE 13 - TENUE DES STANDS

La tenue des stands doit être impeccable. Les emballages en vrac, les objets ne servant pas à la présentation du stand, le vestiaire du personnel doivent être à l'abri des regards des visiteurs. Le stand devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture par une personne compétente. Les exposants ne dégarniront pas leurs stands et ne retireront aucun de leurs articles avant la fin de la manifestation, même en cas de prolongation de celle-ci. Il est interdit de laisser les objets exposés couverts pendant les heures d'ouverture de la manifestation, les housses utilisées pour la nuit ne doivent pas être vues des visiteurs, mais rangées à l'intérieur des stands à l'abri des regards. L'Organisateur se réserve le droit de retirer ce qui recouvrirait les objets en infraction aux règlements de sécurité sans pouvoir être rendue, en aucune façon, responsable des dommages ou pertes qui pourraient en résulter. Toute personne employée à la manifestation par les exposants devra être correctement habillée, toujours courtoise et d'une parfaite tenue. Elle n'interpellerà ni n'ennuiera en aucune façon les visiteurs ou les autres exposants. n'ennuiera en aucune façon les visiteurs ou les autres exposants.

ARTICLE 14 - MODIFICATION DES STANDS, DEGATS, PRIVATION DE JOUISSANCE

Les exposants prennent les stands ou emplacements attribués dans l'état où ils se trouvent et doivent les maintenir dans le même état. Toute modification (aspect extérieur, numérotation, hauteur des structures livrées...) des stands est rigoureusement prohibée. Les exposants sont responsables des dommages causés par leur installation aux matériels, aux bâtiments, aux arbres ou au sol occupé par eux et doivent supporter les dépenses des travaux de réfection. L'aménagement et l'équipement des stands par les exposants doivent être réalisés conformément à la configuration des lieux et à l'application des dispositions du cahier des charges de sécurité. Si, par suite d'un événement fortuit ou indépendant de sa volonté, l'Organisateur était empêché de livrer l'emplacement concédé à un exposant, ce dernier n'aurait droit à aucune autre indemnité qu'au remboursement du prix de sa participation dans les conditions prévues à l'article 5 du présent règlement. Toutefois, aucun remboursement ne serait dû si l'exposant avait été mis par l'Organisateur en possession d'un autre emplacement.

ARTICLE 15 - ENTREPRISES AGREES

Les entreprises agréées par l'Organisateur sont seules habilitées à effectuer les travaux et fournitures de matériels dans le cadre du salon. L'exposant devra prendre soin du matériel mis à sa disposition, sous peine de supporter le coût du remplacement du matériel détérioré. Les installations sont exécutées conformément au règlement de sécurité (cf. Arrêté du 18/11/87 j.O. du 14/01/88). Les entreprises de décoration intérieure des stands n'ont pas qualité pour traiter ni exécuter les installations électriques de leurs clients exposant au salon.

ARTICLE 16 - DISTRIBUTION DE FLUIDES ET D'ENERGIE

L'Organisateur, titulaire des compagnies et sociétés concessionnaires de la distribution des fluides et d'énergie, décline toute responsabilité en cas d'interruption de leur distribution quelle qu'en soit la durée.

ARTICLE 17 - ELIMINATION DES DECHETS

Les nouvelles directives européennes en matière de tri et d'élimination des déchets, leur inévitable généralisation à tous les secteurs d'activité, imposent à l'Organisateur de se conformer aux réglementations qui les régissent. Aussi, l'Organisateur se réserve le droit de répercuter tout ou partie des charges, taxes et contraintes qu'elles génèrent. L'Organisateur s'engage également à sensibiliser les exposants à l'intérêt qu'ils ont à gérer leur production de déchets.

ARTICLE 18 - HORAIRES - ACCES ET CIRCULATION

Les stands sont accessibles aux exposants et aux visiteurs aux jours et heures précisés sur le dossier technique de l'Exposant. Le courant électrique sera interrompu et la circulation à l'intérieur des halls formellement interdite aux exposants après la fermeture du salon, le site étant totalement fermé 30 minutes plus tard. L'exposant devra se conformer aux conditions d'accès et de circulation aux locaux et espaces extérieurs du Parc des Expositions définies dans son Règlement Intérieur.

ARTICLE 19 - LIBERATION DES EMPLACEMENTS

Tous les exposants doivent enlever leurs échantillons et agencements dès la clôture soit le jeudi soir jusqu'à 21h. L'Organisateur décline expressément toute responsabilité au sujet des objets et matériels laissés en place au-delà du délai fixé ci-dessus. L'Organisateur se réserve le droit de faire débarrasser le stand d'office et à toute époque, aux frais, risques et périls de l'exposant, le tout sans préjudice de tout dommage et intérêt en cas de sinistre causé par lesdits objets et matériels.

ARTICLE 20 - ANNULATION - DEFAT D'OCCUPATION

L'organisation d'un tel événement comporte différentes phases et de nombreux postes de coût, qui s'étendent sur plusieurs mois avant la phase de déroulement qui ne dure que quelques jours, aussi :

- Toute annulation de contrat signifiée plus de 5 mois calendaires avant l'Ouverture du Salon, entraîne le paiement, par l'exposant, d'une indemnisation forfaitaire correspondant à 25% de la somme engagée figurant sur le devis signé.
- Toute annulation de contrat signifiée entre 5 et 2 mois calendaires avant l'Ouverture du Salon, entraîne le paiement, par l'exposant, d'une indemnisation forfaitaire correspondant à 50% de la somme engagée figurant sur le devis signé.
- Toute annulation de contrat signifiée moins de 60 jours calendaires avant l'Ouverture du Salon, entraîne le paiement intégral, par l'exposant, de la somme engagée figurant sur le devis signé. En cas de report de l'événement, les délais d'annulation précités, ne se reportent pas aux nouvelles dates mais s'appliquent toujours et uniquement aux dates initiales pour lequel le contrat a été signé et réglé.

ARTICLE 21 - ASSURANCE

L'Organisateur a souscrit pour son compte, ainsi que pour le compte de chaque exposant, une police d'assurance Responsabilité Civile ; cette police couvre notamment les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'occasion de l'événement, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés à des tiers et trouvant leur origine dans la participation à cet événement. L'Organisateur ainsi que le Parc des Expositions exposants. déclinent toute responsabilité au sujet des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux biens présentés et installés pour une cause quelconque ; ils ne répondent pas non plus des vols qui pourraient être commis (hors effraction ou agression pour lesquels le montant maximum garanti par exposant est de 1.000 € avec une franchise de 250 € ; garantie incluse dans

le package stand). L'exposant peut souscrire une garantie complémentaire pour garantir ses biens au-delà du montant de 1.000 €, en complétant le formulaire envoyé sur simple demande auprès de nos services. Tout exposant, par le seul fait de sa participation, déclare renoncer, tant pour lui que pour ses assureurs, à tout recours qu'il serait en droit d'exercer contre l'Organisateur, ses assureurs, le Parc des Expositions et les autres .

ARTICLE 22 - NUISANCES DE L'ENVIRONNEMENT

D'autre part, en raison du caractère personnel de l'accord le liant à l'Organisateur, l'exposant se doit d'avoir une attitude conforme aux intérêts généraux du salon, notamment à l'égard des visiteurs et des autres participants. A ce titre, il s'engage en cas de litige ou de contestation avec l'Organisateur ou autres exposants, à ne rien faire qui puisse nuire au bon déroulement du salon. Toute attitude nuisible au bon déroulement du salon et toute infraction aux dispositions du présent règlement, pourront entraîner, à l'initiative de l'Organisateur, l'exclusion immédiate du contrevenant.

ARTICLE 23 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les exposants et l'Organisateur seront portées devant les tribunaux de Bordeaux (Greffé du Tribunal de Commerce, Palais de la Bourse, 3 place Gabriel, 33000 Bordeaux), seuls compétents de convention expresse entre les parties. Les traites, acceptations de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. La loi applicable est la loi française.

ARTICLE 24 - PAIEMENT - LE PAIEMENT S'EFFECTUE COMME SUIT :

L'échéancier de l'exposant figure dans son devis et devra être respecté impérativement. Le 1er acompte doit être versé dans un délai de 15 jours calendaires à réception du devis validé, sous peine d'une annulation de la réservation de l'emplacement et de son inscription.

- Une commande de prestations techniques ne pourra être enregistrée que si toutes les factures antérieures sont intégralement soldées.
- Une commande de prestations techniques ne pourra être livrée à un exposant n'ayant pas régularisé son solde.
- Solde dû à l'échéance au plus tard indiquée sur le devis.

Le montant du 1er acompte est égal au total des acomptes exigibles à la date de signature du devis. L'acompte reste définitivement acquis à l'Organisateur en cas de défaillance de l'exposant. Si cette défaillance survenait dans un délai inférieur à 60 jours précédant l'ouverture du salon, l'Organisateur se réserve de droit de conserver l'intégralité des sommes versées par l'Exposant. Il en serait de même en cas de radiation motivée par le non-paiement du solde des Prestations Commandées à l'échéance fixée et ce, sans préjudice pour l'Organisateur de l'exercice de ses autres droits. Dans tous les cas, les dispositions de l'Article 4 du présent Règlement restent applicables jusqu'à notification par l'Organisateur du classement définitif. A défaut de règlement à l'échéance, l'Organisateur pourra considérer sans autre formalité l'adhésion comme résiliée et reprendra la libre disposition des emplacements concédés sans préjudice de l'exercice de ses autres droits. De convention expresse et sauf report accordé par l'Organisateur, ce défaut de paiement d'une seule échéance entraînera, quel que soit le mode de règlement prévu, l'exigibilité de plein droit de l'intégralité des sommes restant dues et l'application à titre de dommages et intérêts d'une indemnité égale à 15% des sommes impayées outre les frais judiciaires et intérêts légaux.

ARTICLE 25 - AFFICHAGE DES PRIX

L'exposant doit se conformer à l'article 28 de l'Ordonnance n° 86 1243 du 01/12/86 relative à la liberté des prix et de la concurrence et par ailleurs, à l'Arrêté du 03/12/87 relatif à l'information du consommateur sur les prix.

ARTICLE 26 - APPLICATION DU REGLEMENT

Les exposants, en signant leur demande, acceptent les prescriptions des règlements de la manifestation et toute disposition nouvelle qui pourra être imposée par les circonstances et adoptée dans l'intérêt de la manifestation par l'Organisateur qui se réserve le droit de les leur signifier même verbalement. Toute infraction aux dispositions du présent règlement peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, à la seule volonté de l'Organisateur même sans mise en demeure. Il en est ainsi en particulier pour le défaut d'assurance, la non-conformité de l'agencement, le non-respect des règles de sécurité, la non-occupation du stand, la présentation de produits non conformes à ceux énumérés dans la demande d'admission, etc... Une indemnité est alors due par l'exposant à titre de dommages et intérêts en réparation des dommages moraux ou matériels subis par la manifestation. Cette indemnité est au moins égale au montant de la participation qui reste acquis à l'Organisateur sans préjudice des dommages et intérêts supplémentaires qui pourraient être demandés. L'Organisateur dispose à cet égard d'un droit de rétention sur les articles exposés et les éléments mobiliers ou décoratifs appartenant à l'exposant.

ARTICLE 27 - ORGANISATEURS DE CONFERENCE

Ils ont les mêmes droits (promotion des conférences, badges...) et devoirs (règlement de la prestation, respect des horaires...) que les exposants. Les entreprises participant aux Congrès/Salons Préventica se doivent d'être à jour sur le plan fiscal et social, employant du personnel régulièrement déclaré et respectant les dispositions régissant la lutte contre le travail clandestin, et n'ayant pas fait l'objet d'observations relatives au non-respect des règles de prévention des accidents de travail.

ARTICLE 28 - ACTUALISATION DU PRESENT REGLEMENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à la date de souscription des contrats auxquels elles sont annexées. L'exposant accepte, sans réserve, la possibilité pour l'Organisateur de leur substituer ses Conditions Générales de Ventes actualisées dès lors qu'elles lui auront été notifiées, par email, au moins 15 jours avant l'événement qui fait l'objet du contrat, ou 15 jours avant la première mise en ligne faisant l'objet d'abonnement.

PRODUITS DÉRIVÉS

EPrev'

ARTICLE 1 - OBJET

Les CGV décrites ci-après détaillent les modalités et les engagements de Communica dans le cadre d'un abonnement annuel dans l'annuaire digital spécialisé Eprev. Toute prestation accomplie par Communica implique une adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION ET CONTENU DE L'OFFRE

Communica s'engage à :

- Fournir une visibilité dans l'annuaire digital EPrev' pour la durée de l'abonnement : 1 an calendaire
 - Promouvoir l'annuaire continuellement
- Communica :
- Ne fournit pas de liste de contacts, de prospects
 - Ne rédige pas le contenu des fiches (produits et entreprise)
 - N'assure pas le suivi des rendez-vous prospects
 - N'assure pas le suivi, la mise à jour des fiches produits (changement de charte graphique, obsolescence ou rupture de stock des produits... modifications à la charge de l'acheteur)

ARTICLE 3 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PRODUIT

L'abonnement est annuel : souscription pour 1 année calendaire (12 mois). Le paiement intégral est à fournir à l'adhésion. L'abonnement est tacite reconductible. L'abonnement comprend :

- Une fiche entreprise établie selon les éléments fournis par l'acheteur
 - Des fiches produits rattachées à la fiche entreprise, lesquelles détaillent les produits/services de l'acheteur selon les éléments qu'il aura fournis
- L'acheteur dispose fiche-produits à la souscription de l'abonnement et peut choisir d'acheter une option supplémentaire pour bénéficier d'un nombre de fiches illimité. L'acheteur peut accéder à tout moment à ses fiches entreprises et produits pour les modifier et/ou compléter sans limite d'accès et de modifications. L'acheteur s'engage à utiliser tous les produits de son offre digitale dans un délai d'une année calendaire à compter de la signature du devis. L'acheteur reconnaît disposer de l'ensemble des autorisations nécessaires et prendre à sa charge tous paiements y afférents concernant les éléments à transmettre à Communica pour la rédaction des fiches, notamment au titre des droits de propriété intellectuelle et du droit à l'image. L'acheteur reconnaît effectuer cette transmission et permettre leur utilisation par Communica sans revendiquer le bénéfice de rémunérations ou royalties. L'acheteur garantira Communica de toutes conséquences au titre d'éventuelles mises en cause relatives aux documents transmis et utilisés pour l'élaboration des fiches.

ARTICLE 4 - TARIFS, CONDITIONS DE RÈGLEMENT ET RECouvreMENT

Les tarifs figurant au dossier d'inscription sont exprimés en HT, le montant de la TVA (20%) doit être rajouté pour définir le montant réel dû par l'acheteur. Le montant est à régler dans sa totalité lors de la souscription de l'abonnement. L'acheteur peut remplir les formulaires pour la création de ses fiches dès la validation de son abonnement. A défaut de paiement sous 15 jours calendaires après la validation de son abonnement, la diffusion de ses fiches sera suspendue jusqu'à réception du règlement.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ANNULATION / RÉSILIATION

L'acheteur dispose d'un délai de rétractation de 7 jours calendaires à compter de la signature de l'adhésion. Si l'acheteur se rétracte durant ces 7 jours, la totalité des sommes versées lui seront restituées. L'abonnement engage l'acheteur pour 1 an et ne pourra être résilié avant. Si l'acheteur souhaite résilier son abonnement à l'échéance, une demande de résiliation doit être transmise 30 jours minimum avant la date d'échéance, faute de quoi l'abonnement sera tacitement reconduit. L'acheteur peut faire sa demande de résiliation par le biais :

- d'un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception à Communica Organisation, Service Abonnement, 6 rue du courant, 33310 LORMONT - France
- d'un mail à florence@preventica.com

ARTICLE 6 - CONTRÔLE RÉSERVATIONS - ADMISSION OU REFUS

Ne peuvent être admis à diffusion que les fiches des acheteurs ayant une activité avec un rapport avec les domaines d'action traités par Preventica.

ARTICLE 7 - LITIGES ET COMPÉTENCE TERRITORIALE

En cas de litige entre Communica et l'acheteur, le tribunal compétent qui devra être saisi sera celui le plus proche du Siège Social de Communica, à savoir le Tribunal de Commerce de Bordeaux : Greffe du Tribunal de Commerce, Palais de la Bourse, 3 place Gabriel, 33000 Bordeaux

ARTICLE 8 - ACTUALISATION DU PRESENT REGLEMENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à la date de souscription des contrats auxquels elles sont annexées. L'exposant accepte, sans réserve, la possibilité pour l'Organisateur de leur substituer ses Conditions Générales de Ventes actualisées dès lors qu'elles lui auront été notifiées, par email, au moins 15 jours avant l'évènement qui fait l'objet du contrat, ou 15 jours avant la première mise en ligne faisant l'objet d'abonnement.

WebiPrev'

ARTICLE 1 - OBJET

Les CGV décrites ci-après détaillent les modalités et les engagements de l'Organisateur dans le cadre de la vente de créneaux de diffusion de webinars sur la page WebiPrev' du site preventica.com. Toute prestation accomplie par l'Organisateur implique une adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION ET CONTENU DE L'OFFRE

L'Organisateur s'engage à fournir un créneau de diffusion de webinars sur la page WebiPrev' du site www.preventica.com, mais en aucun cas la version téléchargeable du webinar. L'Organisateur ne fournit, en aucun cas, la prestation d'accompagnement à la création de contenu et de support documentaire au webinar. L'acheteur s'engage à communiquer les informations requises pour assurer la promotion des webinars (intervenants et leurs photos, titre, texte...) dans un délai de 4 semaines minimum avant la date choisie. Les engagements de l'Organisateur ainsi que les options complémentaires font l'objet d'une présentation précise et complète figurant au dossier d'inscription.

ARTICLE 3 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PRODUIT

L'Organisateur ne fournit aucun équipement technique nécessaire au bon déroulement d'un webinar, à savoir ordinateur, écran, webcam, micro, connexion internet filaire ou Wifi. L'Organisateur n'est pas responsable de la qualité de la connexion internet personnelle de l'acheteur, qu'elle soit professionnelle ou domestique et ne sera pas tenu pour responsable en cas de défaillance et d'interruption de la prestation à ce motif. L'Organisateur s'engage à fournir à l'acheteur un support technique, relatif à l'utilisation des options de la plateforme, ainsi qu'aux réglages environnementaux et technique de son cadre (son, micro, lumière, arrière-plan), avant et pendant le webinar. Le support technique de l'Organisateur n'interviendra en aucun cas dans le cadre de la modération des interventions des participants ou de la gestion des questions reçues ou encore dans la mise en place de sondage pour l'acheteur. L'acheteur devra s'organiser seul ou avec un membre de son équipe pendant le webinar. L'Organisateur remet à l'acheteur lors de la validation de la commande un document reprenant en détail le processus technique de l'organisation d'un webinar. L'acheteur s'engage à utiliser tous les produits de son offre digitale dans un délai d'une année calendaire à compter de la signature du devis. Pour la réalisation et la diffusion des Webinars, l'acheteur reconnaît disposer de l'ensemble des autorisations nécessaires et prendre à sa charge tous paiements y afférents, notamment au titre des droits de propriété intellectuelle et du droit à l'image. L'acheteur reconnaît effectuer cette transmission et permettre leur utilisation par l'Organisateur sans revendiquer le bénéfice de rémunérations ou royalties. L'acheteur garantira l'Organisateur de toutes conséquences au titre d'éventuelles mises en cause relatives aux diffusions de ces webinars.

ARTICLE 4 - TARIFS, CONDITIONS DE RÈGLEMENT ET RECouvreMENT

Les tarifs figurant au dossier d'inscription sont exprimés en HT, le montant de la TVA (20%) doit être rajouté pour définir le montant réel dû par l'acheteur. Le montant total est à régler dans les 15 jours calendaires suivant la validation du devis et impérativement avant la date prévue de diffusion du webinar. A défaut, l'Organisateur se réserve le droit de déprogrammer la diffusion du webinar et de disposer du créneau.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ANNULATION

Si l'acheteur ne peut pas assurer la tenue du webinar en direct, l'Organisateur s'engage à lui proposer au moins 1 autre créneau pour la diffusion. Si aucun créneau n'est retenu par l'acheteur, le webinar sera donc déprogrammé, le créneau libéré et les sommes engagées ou dues seront conservées ou réclamées.

ARTICLE 6 - CONTRÔLE RÉSERVATIONS - ADMISSION OU REFUS

Ne peuvent être admis à diffusion que les webinars dont les sujets abordés ou les ateliers proposés ont un rapport avec les domaines d'action traités par Preventica.

ARTICLE 7 - LITIGES ET COMPÉTENCE TERRITORIALE

En cas de litige entre Communica et l'acheteur, le tribunal compétent qui devra être saisi sera celui le plus proche du Siège Social de Communica, à savoir le Tribunal de Commerce de Bordeaux : Greffe du Tribunal de Commerce, Palais de la Bourse, 3 place Gabriel, 33000 Bordeaux

ARTICLE 8 - ACTUALISATION DU PRESENT REGLEMENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à la date de souscription des contrats auxquels elles sont annexées. L'exposant accepte, sans réserve, la possibilité pour l'Organisateur de leur substituer ses Conditions Générales de Ventes actualisées dès lors qu'elles lui auront été notifiées, par email, au moins 15 jours avant l'évènement qui fait l'objet du contrat, ou 15 jours avant la première mise en ligne faisant l'objet d'abonnement.

AUTRES PRODUITS DIGITAUX

ARTICLE 1 - OBJET

Les CGV décrites ci-après détaillent les modalités et les engagements de l'Organisateur dans le cadre de la vente des produits digitaux de ce catalogue (hors Eprev' et WebiPrev' faisant l'objet de CGV particulières). Toute prestation accomplie par l'Organisateur implique une adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION ET CONTENU DE L'OFFRE

La présente offre de produits digitaux (à l'exclusion d'Eprev et Webiprev) recouvre des options de communication digitale consistant en la diffusion de vos contenus sur la plateforme www.preventica.com et/ou réseaux sociaux Préventica (LinkedIn, Twitter) et/ou les newsletter (selon produit et options choisies). L'objectif de ces actions de communication peut être selon le cas : l'accroissement de la visibilité et notoriété, la valorisation de compétences-métier ou et/ou la génération de leads. L'Acheteur s'engage à fournir dans un délai d'1 mois calendaire, avant la date de diffusion du contenu, tous les éléments requis (liste communiquée par mail).

ARTICLE 3 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PRODUIT

Communica s'engage :

- Accompagner l'acheteur pour la préparation, la diffusion et le suivi des produits digitaux
- Conseiller l'acheteur dans la stratégie à adopter selon ses objectifs
- Fournir un reporting bilan
- Assurer un support client tout au long de la campagne
- A tenir les délais de mise en production (sous réserve de la fourniture des éléments conformes par l'Acheteur)
- A ne pas diffuser d'autres coordonnées de contact que celles expressément transmises à cet effet

Communica :

- Ne peut s'engager à garantir l'atteinte du résultat visé, tant sur la quantité que sur la qualité des contacts réalisés.
 - N'intervient pas dans la création des contenus
 - Ne fournit pas le détail des coordonnées des utilisateurs ayant réagit
- L'acheteur s'engage à utiliser tous les produits de son offre digitale dans un délai d'une année calendaire à compter de la signature du devis. Pour la réalisation et la diffusion des différents contenus, l'acheteur reconnaît disposer de l'ensemble des autorisations nécessaires et prendre à sa charge tous paiements y afférents, notamment au titre des droits de propriété intellectuelle et du droit à l'image. L'acheteur reconnaît effectuer cette transmission et permettre leur utilisation par l'Organisateur sans revendiquer le bénéfice de rémunérations ou royalties. L'acheteur garantira l'Organisateur de toutes conséquences au titre d'éventuelles mises en cause relatives aux diffusions de ces contenus.

ARTICLE 4 - TARIFS, CONDITIONS DE RÈGLEMENT ET RECOURS

Les tarifs figurant au dossier d'inscription sont exprimés en HT, le montant de la TVA (20%) doit être rajouté pour définir le montant réel dû par l'acheteur. Le montant total est à régler dans les 15 jours calendaires suivant la validation du devis. A défaut, l'Organisateur se réserve le droit de retarder ou déprogrammer toutes les mises en ligne prévues.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ANNULATION

L'acheteur dispose d'un délai d'1 mois calendaire à compter de la validation du devis, et à minima avant la première mise en ligne, pour annuler sa commande totale ou partielle. Aucun remboursement n'est prévu mais l'édition d'un avoir valable 1 année calendaire et uniquement sur les produits de l'offre digitale.

ARTICLE 6 - CONTRÔLE RÉSERVATIONS - ADMISSION OU REFUS

Ne peuvent être admis à diffusion que les contenus dont les sujets abordés ont un rapport avec les domaines d'action traités par Préventica.

ARTICLE 7 - LITIGES ET COMPÉTENCE TERRITORIALE

En cas de litige entre Communica et l'acheteur, le tribunal compétent qui devra être saisi sera celui le plus proche du Siège Social de Communica, à savoir le Tribunal de Commerce de Bordeaux : Greffe du Tribunal de Commerce, Palais de la Bourse, 3 place Gabriel, 33000 Bordeaux

ARTICLE 8 - ACTUALISATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à la date de souscription des contrats auxquels elles sont annexées. L'exposant accepte, sans réserve, la possibilité pour l'Organisateur de leur substituer ses Conditions Générales de Ventes actualisées dès lors qu'elles lui auront été notifiées, par email, au moins 15 jours avant l'évènement qui fait l'objet du contrat, ou 15 jours avant la première mise en ligne faisant l'objet d'abonnement.

VIGILANCE FRAUDE

Des e-mails ou courriers frauduleux peuvent circuler pour le compte de Préventica. Soyez vigilants, il s'agit de tentatives d'arnaques. En aucun cas, Préventica ne vend les contacts et coordonnées de ses participants ou ne vous demande vos coordonnées bancaires en ligne. Notez aussi que Préventica est basé en France, en Gironde (33). Toute adresse postale indiquant un autre département ou un pays étranger, confirme qu'il s'agit d'une communication frauduleuse.

Les plumes de Préventica sont sensibles à l'orthographe et à la syntaxe, soyez vigilants aux fautes que vous pourriez trouver dans ces e-mails.

Si vous recevez une communication frauduleuse ou que vous avez le moindre doute sur sa provenance, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre commercial ou de notre service relation exposants à l'adresse relation-commerciale@preventica.com ou bien même à le signaler auprès des autorités compétentes sur la plateforme www.internet-signalement.gouv.fr.

Préventica se dédouane de toute tentative de fraude et ne pourra pas être tenu responsable de tout incident lié à la réception de ces courriers/e-mails.

CONTACTS

Service commercial

relation-commerciale@preventica.com

Tel : +33 (0)5 57 54 12 65

Service communication / relations partenaires

preventica@preventica.com

Tel : +33 (0)5 57 54 38 25

Service comptabilité

florence@preventica.com

Tel : +33 (0)5 57 54 38 24

Préventica

salon@preventica.com

www.preventica.com

